aux opérations de cette campagne. A la bataille de Bapaume particulièrement, le général Lecointe a joué le rôle principal, qui a été très-remarquable.

Il a été nommé divisionnaire en février 1871. Il commandait la 1re division dans cette région du Nord qu'il connaissait si bien et où il était si honorablement connu.

Durant ce commandement, il a fait preuve de qualités solides et précieuses, comme homme de travail et d'organisation.

Le général Lecointe a été le principal auxiliaire du général Clinchant dans l'organisation et l'instruction du 1er corps, qui passe pour l'un des meilleurs de notre armée : les dernières grandes manœuvres de septembre 1878, entre Lille et Arras, ont été fort remarquées par tous les officiers étrangers, notamment par le général prussien de Loe.

—

L'adjudication des travaux de voirie pour l'entretien et l'amélioration des chaussées et promenades publiques et l'entretien des égouts jardins et promenades publics pendant les années 1879 et 1880, aura lieu le lundi 6 janvier dans une des salles de la Mairie.

Cette adjudication comprendra deux lots. Les dépenses du premier lot, qui comprend l'entretien et l'amélioration des chaussées et promenades publiques est évaluée à la somme de 20,000, et celle du second à 12 000 fr.

—

Le Conseil d'administration de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, a offert mercredi soir un banquet à M. Cornut, ingénieur en chef, et au personnel de l'Association. On voulait fêter la brillante distinction accordée à M. Cornut et le grand prix obtenu par l'Association à l'Exposition.

M. le préfet du Nord et M. le maire de Lille assistaient à la fête.

—

M. Jacques-Antoine Dantecourt, frère Ocepsimus a été nommé le 5 décembre, instituteur à l'école du Calvaire, à Tourcoing, en remplacement de M. Louis-François-Joseph Mercier, frère Ribier qui a reçu une autre destination.

Mme Françoise Cartry, sœur Séraphine de la congrégation de la Ste-Union de Douai ; est nommée institutrice à Marcq-en-Barœul, hameau du Pont, en remplacement de Mme Stéphanie Locquet, religieuse du même ordre, qui a reçu une autre destination.

—

Nous lisons dans la *République française* :

Le fait porté à la tribune du Sénat par M. Cunin-Gridaine intéresse directement la réputation des cinq membres titulaires de la commission qui vérifiait à Lille les draps fabriqués à Sedan, quand s'est produit cet acte concussionnaire. et même des quatre membres suppléants ainsi que de l'officier d'administration assistant aux séances de la commission avec voix consultative.

La lettre que possédait M. Cunin-Gridaine a été remise par lui à M. le ministre de la justice. Il importe, vu le soupçon qui peut planer sur neuf innocents, que le nom du coupable soit porté le plus tôt possible à la connaissance des troupes.

On sait qu'il s'agit d'une demande de pôt-de-vin exigé par l'un des membres de la commission des fabricants soumissionnaires. M. Dufaure a soumis le cas au maréchal et justice va être faite.

—

Nous avons mentionné, il y a quelques jours, l'arrestation de deux jeunes gamins, Cornile Cuypers et Georges Dherim qui avaient été surpris cherchant à vendre dans la Cour de l'*Aigle d'or* des vêtements et du linge dont ils n'avaient pu expliquer la provenance. Ces deux précoces «négociants» ont comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de Lille. Cornile Cuypers, qui n'est âgé que de 13 ans, a été condamné à passer huit ans dans une maison de correction. Georges Dherim a été acquitté.

—

M. Paul Martin, chef d'orchestre de la société des Concerts populaires de Lille, vient d'être avisé par M. le préfet du Nord qu'une somme de quinze cents francs est attribuée, sous forme d'encouragement, à l'association qu'il dirige. Cette somme, allouée à la Société des concerts par M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, a été prélevée sur le reliquat d'un crédit qui ne figure plus au budget.

—

A l'approche du jour de l'an, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que, d'après la nouvelle taxe postale, l'affranchissement des cartes de visite, pour toute la France et la Belgique, n'est que de cinq centimes (enveloppes ouvertes.)

—

Un cabaretier de Neuville-en-Ferrain, a découvert, avant-hier matin, qu'il était victime d'un vol de 60 francs.

Il avait déposé, il y a une quinzaine de jours, la somme de 75 francs, dans une armoire placée dans une pièce du premier étage. Avant-hier, il voulut ranger quelque chose dans l'armoire, c'est alors qu'au lieu de 75, il vit ne plus que 15 francs.

On est sur les traces du voleur.

—

Aux jeunes lectrices du *Journal de Roubaix* :

L'engelure fait le désespoir des jeunes filles ; elle déforme les mains et les rougit abominablement. Voici un remède pour faire disparaître ces affreuses boursouflures qui dégénèrent parfois en ulcérations.

On prend du poivre rouge commun ou de Cayenne, on en met une assez grande quantité dans l'esprit de vin, pour que la mixture soit d'une grande force, et on en baigne copieusement, dans ce mélange, les parties affectées. La guérison est certaine et des plus rapides.

Puisque nous parlons engelures, disons que s'est à tort que beaucoup de personnes s'imaginent que ces engelures naissent du froid, les gonflements proviennent de l'exposition subite d'une partie chauffée à une température froide, et surtout de l'exposition d'une partie engourdie par le froid à une forte chaleur.

—

Certains négociants en vins et spiritueux s'imaginent que les employés d'octroi n'ont pas le droit de pénétrer dans leur domicile pour s'assurer qu'on n'y a fait entrer aucune marchandise en fraude. C'est une erreur, et M. X... l'a appris mercredi à ses dépens.

Il y a quelques jours, M. X..., de Lille, avait fait enlever de son entrepôt de spiritueux et conduire dans son magasin de détail un petit fût. Un employé d'octroi s'étant aperçu du fait et soupçonnant quelque fraude, lui demanda ce que contenait ce tonneau. Le négociant répondit qu'il était vide. Peu satisfait de cette réponse, l'employé voulut pénétrer dans le magasin pour s'assurer que le fût était réellement vide ; M. X... s'y opposa et bouscula l'employé qu'il mit à la porte à l'aide de son fils.

Traduits pour ce fait devant le tribunal correctionnel de Lille, le négociant et son fils ont été condamnés le premier à trois mois de prison et 1.600 francs d'amende ; le second à un mois de prison et 16 francs d'amende.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 17 Décembre 1878

LE TRÉSOR DE LA JUNTE DE CARTHAGÈNE

M. J.-B. Catelle, boulanger-meunier, au Blanc-Seau (Tourcoing), contre M. Aimé Hindré, banquier à Roubaix.

REVENDICATION

D'UNE SOMME DE HUIT MILLIONS

Suite. — Voir le numéro d'hier.

Aussitôt arrivé à Madrid, M. Marchand se mit en devoir d'agir ; il paya la somme réclamée pour la libération des malles, — il y avait bien réellement des malles, — mais la justice espagnole souleva une difficulté : M. Antonio Galvez avait laissé d'autres dettes dans le régiment auquel il appartenait avant son entrée dans l'armée de Contreras. On voulait, avant de rendre les malles, avoir l'avis de la commandance militaire. C'est du moins ce qu'écrivit de sa prison Antonio Galvez à M. Marchand, en lui envoyant le reçu de la somme versée, reçu soi-disant délivré par le tribunal de Madrid :

« Je suis désolé de cette circonstance » à laquelle je ne m'attendais pas le » moins du monde, lui disait-il, et afin » d'écarter de nouveaux désagréments » qui pourraient résulter de votre séjour » dans notre ville, je crois prudent que » vous partiez le plus tôt possible, et » aussitôt que mes malles me seront » rendues, mon ami de confiance, que » vous connaissez déjà, vous portera le » plan en France.

« Que voulez-vous, cela me contrarie, etc., etc.

M. Marchand envoya cette lettre à Roubaix ; elle mécontenta, elle inquiéta M. Catelle, qui crut alors avoir été victime d'un habile exploiteur. Il écrivit à M. Hindré :

Tourcoing, le 2 avril 1875.

Mon cher Monsieur Hindré au Crédit du Nord à Roubaix.

Vu les circonstances, je ne dors plus ; si dans les 24 heures, je ne reçois pas de dépêche, j'en donne une, afin d'obtenir une réponse, car s'il nous trompe, je le ferai fusiller. La présente vous sera remise par mon fils.

Un mot de conseil S. V. P.

Votre tout dévoué,
J.-B. Catelle.

M. Hindré répond :

2 avril 1875.

Mon cher Catelle,

Je reçois votre lettre. Vous ne devez pas commettre une pareille infâmie. Vous pensez trop à cette affaire qui suit son cours naturel ; surtout soyez calme, et pensez-y le moins possible.

Bien à vous,
A. Hindré.

P. S. Je ne crains qu'une chose, c'est que vous commettiez une imprudence, avec votre tête chaude. J'ai plus peur de vous pour la réussite que du reste ; c'est pourquoi soyez calme et prenez un grand bain. C'est si nécessaire d'être de sang froid dans les grandes circonstances ! Que la leçon vous profite.

Ne télégraphiez pas surtout. A. H.

Un peu réconforté par cette lettre et peut-être par le grand bain, M. Catelle écrit encore dans la même journée :

2 avril 1875.

Mon cher Monsieur Hindré, Crédit du Nord Roubaix.

Mille fois merci de votre bon conseil que je suivrai ponctuellement ; si je suis tant surexcité, c'est parce que l'on me fait subir toutes les avanies et perfidies possibles. Vous le savez, on me poursuit à outrance comme une bête fauve, ou plutôt comme un animal, ce qui est cause de ma surexcitation, attendu que jamais aucun membre de ma famille n'a failli à l'honneur.

Votre tout dévoué,
J.-B. Catelle.

M. Marchand revient enfin de Madrid sans le plan ; mais, une lettre de Galvez à M. Catelle annonce que la caisse du régiment réclame 7.640 francs ; qu'il faut les verser, si l'on ne veut pas que les malles soient vendues aux enchères.

M. Catelle perd alors toute confiance ; il croit qu'il a été trompé par Galvez et il le dit à M. Marchand dans une lettre où il lui demande ses bons conseils et ceux de M. Hindré.

Le frère de celui-ci, M. Hindré, agréé, vient alors trouver M. Catelle, l'encourage et les personnes que nous avons déjà vues mêlées à cette affaire décident que M. Marchand fera un nouveau voyage à Madrid. L'ami de MM. Deregnaucourt et Hindré repart avec les 7 ou 8.000 francs réclamés par l'aide-de-camp de Contreras. On télégraphie de Roubaix :

12 avril Antonio Galvez, Madrid prison militaire, cellule 60, Commissionnaire par avec nécessaire. Arrivera le 16. Agira. Douze.

Six ou sept jours après, M. Hindré communique à M. Catelle une dépêche de M. Marchand ainsi conçue :

De Madrid à Roubaix.
Hindré Nord Roubaix, France,
Arrivé après voyage difficile. Remis somme. Attends documents. Télégraphiez-moi hô el Peninsula, si besoin. Marchand.

Le 18 avril, M. Marchand avait reçu de Galvez le fameux plan avec la lettre que voici :

Prison militaire, Madrid, 18 avril 1875.

Cher Monsieur,

Ci inclus, je vous confie le plan avec lequel vous aurez la bonté de partir aujourd'hui même et d'agir selon les instructions suivantes :

1° Aussitôt la caisse en votre pouvoir, vous en retirerez la part que je vous ai offerte, et en garderez le restant, le plus sûrement possible.

2° Avec dix mille duros en billets de la Banque de France vous reviendrez à Madrid. Cette somme sera suffisante pour obtenir ma liberté après laquelle nous partirons ensemble pour la France.

3° Ne détruisez aucun document de ceux que vous rencontrerez dans la caisse ; ils sont très importants pour moi.

4° Conservez les quarante onces d'or mexicain qui se trouvent dans la caisse ; j'y tiens.

5° Vous y rencontrerez également un récépissé de la Banque de France, pour une somme de 50,000 francs, n'en faites pas usage.

Aussitôt la caisse en votre pouvoir, vous me télégraphierez ce qui suit : « *J'ai reçu la lettre aujourd'hui.* »

Je vous remets également la clé de la caisse ; ci-inclus je vous remets le reçu du tribunal.

En attendant que je puisse vous serrer la main, recevez, avec M. Catelle, l'expression de mon éternelle reconnaissance.

Bon voyage, cher et brave ami,
Tout à vous,
Antonio Galvez.

Des indications fort précises étaient jointes au plan, d'après lequel le trésor de la junte de Carthagène était enfoui sous une grande pierre, sur la droite de la route de Tourcoing à Lille, à 10 mètres d'une borne kilométrique, sur laquelle don Galvez avait pris soin de tracer une grande croix avec son poignard.

M. Marchand, muni de ces précieux documents et de la clef de la caisse dans laquelle était contenu le trésor, reprit la route de France.

Un soir, vers dix heures et demie, M. Marchand et M. Aimé Hindré vinrent chez M. Catelle ; ils lui montrèrent le plan, les indications de Galvez et la clef de la caisse mystérieuse qu'il ne faut pas confondre avec celle de Bilboquet. On résolut de commencer aussitôt les recherches, mais M. Catelle, blessé à la jambe, marche difficilement et après avoir inutilement erré quelques heures dans la campagne, on se décida à remettre au lendemain, une exploration plus sérieuse.

Le lendemain, à quatre heures et demie (c'est toujours M. Catelle qui raconte) M. Aimé Hindré, M. Charles Hindré, leur jeune frère, M. Marchand et M. Jules Deregnaucourt, député à l'Assemblée nationale, arrivaient en voiture de place chez le meunier du Blanc-Seau.

Ces messieurs étudièrent longuement le plan de Galvez et discutèrent ses indications. M. Catelle leur fit accepter une légère collation, arrosée de vin chaud.

Les Compagnons du Trésor s'entretinrent ainsi jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Quant la nuit fut venue, obscure, mystérieuse, on se prépara à partir.

On s'était muni de sondes, de pelles, de pioches, M. Hindré junior portait une petite lanterne ...

M. Catelle, qu'on avait décidé à rester chez lui, à cause de son infirmité, donna les dernières recommandations aux compagnons, et ils se mirent en route.

Le meunier avait voulu aller jusqu'au canal ; il put les suivre des yeux quelques instants, grâce à la lune favorable, incertaine de la lanterne.

La campagne était déserte. Le silence était profond. Ces hommes marchaient avec précaution ; ils n'échangeaient pas un mot. Ils savaient que la moindre imprudence pouvait les trahir et rêvé er à quelque paysan attardé la grande œuvre qu'ils allaient accomplir

On était au printemps. Les effluves des jardins et des champs parfumaient l'air et remplissaient l'âme d'enchantements merveilleux. Quelquefois, les notes lointaines d'un rossignol venaient ajouter un charme nouveau au calme pénétrant de la nuit.

M. Catelle regardait toujours...

Bientôt la petite lanterne disparut à travers les arbres...

Ce fut tout...

Le meunier revint, pensif, vers sa demeure.

. . . . . .

. . . . . .

Que se passa-t-il alors ???

. . . . . .

. . . . . .

Minuit allait bientôt sonner au clocher de l'église Saint-Eloi....

Le meunier veillait et attendait...

Tout à coup, un coup discret frappé à sa porte le fit tressaillir.... Les chercheurs d'or étaient de retour...

Ils n'avaient rien trouvé, disaient ils, mais deux d'entre eux, MM. Aimé Hindré et Marchand, avaient disparu ; ils étaient partis, brisés par la fatigue.

Une pensée étrange traversa l'esprit du meunier ; sa droiture naturelle ne put l'accueillir ; il la repoussa.

M. Jules Deregnaucourt lui dit que les recherches continueraient le lendemain, et il partit avec l'avocat et le jeune homme qui avait porté la lanterne.

. . . . . .

. . . . . .

Après leur départ, M. Catelle demeura longtemps songeur....

. . . . . .

. . . . . .

Le lendemain, M. Charles Hindré vint lui dire que MM. Aimé Hindré et Marchand avaient dû partir précipitamment pour Bruxelles, pour affaires de banque.

Cette fois, le meunier éclata en reproches et en récriminations.

L'avocat le calma en lui assurant que tout s'arrangerait et (nous le répétons, c'est M. Catelle qui parle), *qu'on le commanditerait, soit au nom de M. Aimé Hindré, soit au nom de M. Jules Deregnaucourt.*

Etonné de ce langage, dit M. Catelle, je demandai à Me Charles Hindré ce que cela signifiait. « Soyez sans inquiétude, me répondit, *il y a bien huit millions ; c'est une affaire certaine.* . et, voyant ma surprise, il ajouta aussitôt. . d'après l'acte de la Junte de Carthagène. Nous reprendrons les recherches lundi, et nous trouverons. »

M. Catelle assure que Me Hindré lui dicta alors une lettre ainsi conçue :

Roubaix, 26 avril 1875.

Monsieur Antonio Galvez,

Etant sous la surveillance de la police, je vous ai fait écrire par mon intime ami pour avoir des renseignements.

Veuillez adresser vos lettres à M. Hindré, Crédit du Nord à Roubaix, l'ami en question ; il y aurait danger de les adresser chez moi et en mon nom. Nous avons fait de nouvelles recherches et il nous semble que l'endroit indiqué se trouve à la quatrième petite pierre kilométrique en sortant de Tourcoing, cinquante mètres avant d'arriver à une fabrique abandonnée, et en face d'une ferme entourée d'eau, mais à gauche de la pierre de la route.

Nous avons demandé à l'Hôtel des Voyageurs les registres des inscriptions de 1873 et 1874 et nous n'avons trouvé aucun nom concordant avec votre personne à cette époque, ceci pour votre satisfaction morale.

Salut et fraternité.

Faut-il répéter que nous laissons à M. Catelle l'entière responsabilité de son singulier récit, dont divers points sont d'ailleurs contestés. Nous rapportons, voilà tout.

Le meunier regretta bientôt d'avoir écrit cette lettre et, pour en détruire l'effet, il en adressa une autre à Antonio Galvez.

Depuis, on ne revit plus au Blanc-Seau aucune des personnes qui avaient jusqu'alors prêté leur concours à M. Catelle.

Celui-ci, convaincu que le trésor avait été trouvé, écrivit à M. Marchand ; il alla faire de véritables scènes à MM. Hindré et Jules Deregnaucourt. Il s'emporta un jour jusqu'à dire à ce dernier : « J'arriverai bien à connaître si les filous sont en France ou en Espagne. »

Il obtint enfin qu'on lui rendît le dossier de son affaire, mais il prétend n'avoir jamais pu obtenir le plan ni la clef de la caisse.

Voici trois ans et demi que tout cela s'est passé ; M. Catelle a recouvré ses droits civils et le premier usage qu'il en fait, c'est d'assigner devant les tribunaux M. Hindré, qui a fondé depuis la Banque Régionale du Nord.

M. Catelle va jusqu'à trouver dans cette création, une justification de ses soupçons et, à l'audience, il prend personnellement la parole pour raconter, après son avocat, tout ce qui s'est passé entre MM. Deregnaucourt, Hindré, Marchand et lui. Il paraît convaincu que ces messieurs l'ont indignement trompé.

Son récit très-amusant, est fréquemment interrompu par l'hilarité inextinguible de l'assistance.

L'avocat de M. Aimé Hindré ne nie pas les voyages à Madrid de M. Marchand, les recherches nocturnes dans la campagne entre Mouveaux et Tourcoing ; mais il déclare qu'on n'a jamais rien trouvé. Il plaisante assez agréablement M. Catelle et estime que lui et son client ont été tout simplement bernés par un de ces escrocs espagnols qui depuis déjà tant d'années exploitent la France, avec de prétendues histoires de trésors cachés.

Il ajoute que M. Aimé Hindré a eu de M. Catelle une décharge complète, et il réclame au nom de son client, une indemnité pour le tort que causera à celui-ci, le procès d'aujourd'hui.

Il est bien certain, par exemple, que c'est par centaines que des lettres semblables, ou à peu près, à celles d'Antonio Galvez ont été reçues dans le seul département du Nord.

Il faut reconnaître cependant qu'Antonio Galvez a bien joué son personnage et que tout, depuis les pièces authentiques jusqu'au plan remis à M. Marchand, témoigne d'une étude fort approfondie et fort habile dès longtemps faite du projet d'escroquerie.

Nous nous permettrons une observation : Qu'est donc devenu cet Antonio Galvez ? Les intéressés l'ont-ils signalé à la justice espagnole ?

Le ministère public a remis à huitaine ses conclusions ; il est probable qu'il dira que le trésor de la Junte de Carthagène, s'il avait vraiment existé, n'aurait appartenu ni à M. Catelle, ni à MM. Deregnaucourt, Hindré et Marchand, mais bien à l'Etat espagnol.

Ephémérides Roubaisiennes

20 Décembre 1413. — Jean sans-peur duc de Bourgogne, comte de Flandre, donne à toujours à messire Jean, seigneur de Roubaix, chevalier, son conseiller et chambellan, la haute justice de la terre et seigneurie de Herzelles, située au comté d'Alost, laquelle avait été confisquée avec l'ammanée de Dudzelles, sur messire Sohier, seigneur de Herzelles, oncle maternel dudit seigneur de Roubaix.

—

21 Décembre 1679. — Claude Lamoral, premier prince de Ligne, d'Amblize et Saint-Empire, marquis de Roubaix, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, vice-roi de Sicile, gouverneur du Milanais, meurt à Madrid. Son corps est transporté à Balœil, où il est enterré ; il avait épousé Claire-Marie de Nassau-Siegen, veuve d'Albert-Henri de Ligne, son frère aîné.

Tmes Leuridan.

Etat-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 17 décembre. — Jules Vanghelewe, rue de la Perche, cour Briet, 26. — Oscar Bouquey, rue du Fontenoy, cour Flipot, 10. — Jean-Baptiste Cornil, rue Turgot, 45. — Maria Serruys, rue des Longues-Haies. — Joséphine Tournemine, rue des Vélocipedes. — Auguste Zœller, rue Vaucanson 67.

Déclarations de décès du 17 décembre. — Augustine Prévost, 43 ans, ménagère, rue de Lannoy, cour Borgie, 12 — Marie-Rose Carpentier, 91 ans, journalière, à l'Hospice. — Berthe Henneuse, 5 mois, rue du Luxembourg, 22.

Publications de mariages du 15 décemb. — Alexandre Becquart, 24 ans, tisserand, et Uranie Bayart, 21 ans, rattacheuse. — Gustave Mestdagh, 22 ans, peigneron, et Emma Delrue, 22 ans, rattacheuse. — Arthur Duquesne 23 ans, chauffeur, et Marie Petit, 23 ans, bobineuse. — Six Nestor, 26 ans, rattacheur, et Caroline Grouzet, 24 ans, rattacheuse. — Achille Brulois, 36 ans, tisserand, et Thamar Bolt, 30 ans, ménagère. — Henri Lebrun, 23 ans, lamier, et Elisa Godart, 20 ans, tisserande. — François Versael, 24 ans, mécanicien, et Léonie Debruyne, 20 ans, piquirère. — Augustin Deberghe, 30 ans, chiffonnier, et Anne Goffaux, 30 ans, jou nalière. — Jean-Baptiste Callewaert, 45 ans, employé de commerce, et Emma Dutoit, 34 ans, sans profession. — Charles Dubois, 32 ans, tisserand, et Clémence Dubois, 39 ans, soigneuse. — Henri Beyl, 22 ans, rattacheur, et Marie Cackebeke, 20 ans, soigneuse. — Félix Vanhoele, 28 ans, tisserand, et Marie Debusschere, 27 ans, tisserande.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 19 décembre. — Célestine Couteau, rue Neuve de Roubaix. — Gustave Verne, Blanche-Porte. — Victor Grimonprez, rue de Menin. — Henri Vanvodren, rue du Tilleul.

Déclarations de décès du 17 décembre. — Louis Béghin, 64 ans, 11 mois. Petites Sœurs des Pauvres. — Ferdinand Desplechin, 77 ans, 11 mois, époux de Marie Glorieux, rue du Nord.

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DELEMASURE-LEPERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELEMASURE, conseiller municipal, décédé à Mouveaux, le 18 décembre 1878, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service de Ire classe**, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. — Les **laudes** seront chantées le même jour, à 2 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Place. — L'**obit du mois de Ire classe**, sera célébré en la même église, le lundi 20 janvier 1879, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DERVAUX-DANSETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elisabeth-Mathilde-Joseph DANSETTE, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1878, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le dimanche 22 décembre 1878, à 8 heures, aux **vigiles** qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 15.

Les amis et connaissances de la famille Valentin BECQUART-SOREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Léonie BECQUART, décédé à Roubaix, le 19 décembre 18.8, dans sa vingt-septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le samedi 21 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Pierre, 30.

— M. Guillemart, juge au tribunal de première instance de Valenciennes, a été nommé juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Buttot, qui a repris, sur sa demande, celles de simple juge.

— Hier matin, le parquet d'Arras a été saisi d'une affaire assez grave. Il s'agit de la mort d'une petite fille de six semaines que sa mère, en ce moment à l'hôpital, aurait étouffée.

Les constatations judiciaires et médicales et une série de faits font planer les plus sérieux soupçons sur la mère qui, paraît-il, mène une vie désordonnée.

— Hier matin, vers une heure, un incendie a détruit le magasin d'épiceries et de rouenneries de M. Bonard à Monchy-au-Bois (Pas-de-Calais). Le reste de l'habitation a pu être préservé ainsi que les maisons voisines. On évalue la perte à 10,000 francs, couverte par une assurance.

Cause inconnue.

— Mardi, par un temps épais, le trois-mâts russe *Active*, de 450 tonneaux, capitaine Schroder, ayant 14 hommes d'équipage, parti de Newcastle pour un port d'Italie, chargé de charbon, s'est échoué sur un banc au large nord-ouest du port de Dunkerque, à cinq heures du soir.

Les hommes ont quitté le bord à trois heures du matin et se sont rendus à Dunkerque dans une embarcation du navire.

On dit que le navire a coulé par suite du talonnement que la grosse mer lui a fait éprouver.

— On écrit de la Gleize qu'un loup a été vu dans les bois de cette commune. On a constaté le ravage qu'il a fait dans le gibier. Plusieurs cadavres de lièvres à moitié dévorés ont été retrouvés. Des traces de chevreuils, suivies de traces de loup, ont été remarquées sur la neige. Il n'y aurait rien d'étonnant que ces carnassiers fissent invasion dans nos forêts. Les grands bois des Ardennes françaises en sont pleins en ce moment.

Les sangliers reparaissent aussi dans les bois des environs de Liége. On en a relevé des traces dans les environs de Tilff et dans les montagnes de Kinkempois.

— M. l'abbé Salomé, curé de Zuytpeene, vient de mourir à la suite d'une longue maladie. M. Salomé, né à Morbecque, en 1815, fut ordonné prêtre en 1839. Il admit l'instruction la paroisse de Zuytpeene depuis 1852. Les funérailles ont eu lieu hier jeudi.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans la deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58 15176

Spécialité de Paravents
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

Spécialité de fourrures
Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

E. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laque-cristaux et porcelaine montés sur bronze ; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Peintures Vitrerie
CORDONNIER-COGET, rue Notre Dame, 25. 1407

Agence Immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14067

COUVREUR-RENARD, Grande-Place 11, Tourcoing. — Confections pour homme et pour dames. 14066

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collége, 30, Roubaix. 14081

Fournier-Delfortrie. Articles du Japon pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix 1581

BARREZ-LEULIETTE, rue du Vieil-Abreuvoir, 31. Piano Stemwey de New-York. — Location et abonnement de musique à l'année.

H. HOFFMANN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. — Spécialité d'articles de fantaisie. — Porcelaines, faïences, verreries cristaux. Location de services de table. 16544

Architecture Industrielle
V. DUBREUIL, ingénieur-architecte. Spécialité des constructions et installations industrielles, charpentes en fer à grande portée, (supprimant 70 à 80 0/0 des colonnes dans les rez-de-chaussée l'usine) : médaillées à l'Exposition universelle de 1878 ; deux autres médailles à la Société Industrielle du Nord de la France, pour constructions et études industrielles. 14945

Logogriphe

Sur quatre pieds, lecteur, à l'amoureux mystère.
Je prête quelquefois une ombre salutaire,
Et quelquefois aussi le timide gibier,
Que poursuit sans relâche un chasseur meurtrier.
Rencontre dans mon sein un abri tutélaire ;
S'il peut, dans sa détresse, arriver jusqu'à moi.
J'apaise sa frayeur et calme son effroi.
Autre chose à présent. Transpose avec adresse
Les pieds de mon milieu ; d'une amoureuse ivresse
Le souverain des dieux brûla pour mes appas.
Tu me tiens, ou, mon cher, tu ne t'y connais pas.

Le mot de l'Enigme d'hier, est : *Souris.*

Deux ou trois *capsules de goudron de Guyot*, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'emploi de tisanes pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goud on de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.
17355—1712

BIBLIOGRAPHIE

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Nous voici de nouveau à la veille de cette époque des étrennes, attendue non sans une certaine terreur par ceux qui ont à en donner, et avec une si vive impatience par ceux qui ont à en recevoir. Cette année, d'ailleurs, moins que jamais, la matière manquera au choix des uns et des autres. La librairie, par exemple, a multiplié ses merveilles en tous genres. Rien que dans la maison Hachette, dont nous avons le catalogue sous les yeux, voici réunies aujourd'hui dans un ensemble splendide, toutes ces magnifiques publications nouvelles, dont les specimens ont figuré à l'Exposition universelle, et ont contribué à mériter aux éditeurs ces récompenses exceptionnelles que le jury international accorde aux industries hors de pair et dont la supériorité est incontestée.

C'est d'abord le *Roland furieux*, de l'Arioste (1 vol. in-folio, 150 fr.), interprété par Gustave Doré, après les *Fables* de La Fontaine, après le *Don Quichotte*, de Cervantès, après la *Divine Comédie*, de Dante. Jamais Gustave Doré n'a montré une plus merveilleuse souplesse d'esprit et de génie ; jamais non plus sa pensée n'a été saisie et transmise avec une précision plus délicate. Reproduites